

Nice, le 7 mai 2019

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Nice A.S.H

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de circonscription,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,

**Objet :** Recrutement des tuteurs de terrain dans le cadre du CAPPEI pour l'année  
2019-2020

**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes**

Circonscription A.S.H

Affaire suivie par :  
Fabrice MARECHAL  
Inspecteur

Téléphone  
04.93.72.63.41  
Fax  
04.93.72.64.43

Mél.  
[ien-06.ash@ac-nice.fr](mailto:ien-06.ash@ac-nice.fr)

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Dans le cadre de la formation CAPPEI, un tuteur de terrain accompagne chaque enseignant bénéficiant de la formation de 300 heures, comme le précise la circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) n° 2017-026 du 14-2-2017 :

*« Comme pour les professeurs stagiaires, un accompagnement est effectué par un tuteur volontaire, exerçant des missions comparables, titulaire d'une certification spécialisée en lien avec le contexte d'exercice du professeur en formation, jusqu'à la présentation des épreuves. Le tuteur est rétribué en référence au décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement. Désigné l'année scolaire précédant l'entrée en formation, le tuteur accompagne le professeur dès sa prise de fonction dans son contexte d'exercice. Le tuteur aide le professeur en formation à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendues pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il lui permet de repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et les besoins personnalisés de formation qui en découlent. »*

Le tuteur de terrain est un enseignant spécialisé dans le domaine de l'éducation inclusive, titulaire du CAPPEI. C'est un enseignant volontaire pour cette mission dont l'expérience est reconnue par les inspecteurs. Il exerce des missions dans l'éducation inclusive comparables à celle que le stagiaire aura à assurer sur son poste support de formation. Le tuteur CAPPEI est désigné par Messieurs les Recteurs en concertation avec les IA-DASEN des départements concernés et les centres de formation mobilisés. Une lettre de mission sera établie annuellement. Il ne pourra accompagner plus de 2 stagiaires.

Il accompagne le stagiaire dès la formation de préparation avant les congés scolaires d'été jusqu'à la présentation des épreuves du CAPPEI, selon le calendrier et les modalités suivantes :

Temps de formations dédiés :

- **Lundi 24 juin 2019, 9h-12h, DSDEN** : Prise de contact avec le stagiaire, formation concernant les missions du tuteur de terrain
- **Lundi 30 septembre 2019, 9h-12h, ESPE de Draguignan** : Formation conjointe avec les tuteurs de terrain du Var, les formateurs de l'ESPE et les stagiaires sur les gestes et les écrits professionnels
- Une dernière demi-journée de formation sera programmée ultérieurement au cours de l'année



2 / 2

Accueil du stagiaire sur le lieu d'exercice du tuteur de terrain :

- **Mardi 25 juin 2019 journée** : Premier accueil et prise d'informations, préparation de la rentrée.
- Journées d'observation et de pratique accompagnée dans le cadre des modules de professionnalisation de la formation CAPPEI :
  - **Lundi 7 octobre 2019**
  - **Lundi 2 décembre 2019**
  - **Lundi 10 février 2019**
  - **Lundi 23 mars 2019**

Pour l'année scolaire 2019-2020, 18 tuteurs de terrain devront être recrutés, répartis comme suit, dans l'attente des résultats du mouvement pour les futurs stagiaires :

- 1 enseignant en Unité d'enseignement
- 7 enseignants en Ulis
- 9 enseignants en SEGPA
- 1 enseignant en RASED

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Maréchal, IEN ASH ([ien-06.ais@ac-nice.fr](mailto:ien-06.ais@ac-nice.fr)), ou Olivia Courtois, CPC ASH ([ais06.CPCG1@ac-nice.fr](mailto:ais06.CPCG1@ac-nice.fr)).

Fabrice MARECHAL

Inspecteur de l'Education Nationale  
Chargé de l'enseignement adapté et  
de la scolarisation des élèves handicapés